

## SUR LES TRACES DES *PETITES GENS* DE LA CATALOGNE RURALE (XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

Rosa CONGOST et Enric SAGUER\*

Le choix du thème de cet article<sup>1</sup> fait écho à deux facettes de Jean-Marc Moriceau, un auteur que nous avons toujours apprécié et que cette publication nous donne l'occasion de remercier publiquement. La première n'est autre que l'intérêt qu'il a toujours manifesté pour l'histoire rurale dont les acteurs principaux sont les gens de condition modeste, les *petites gens*. La deuxième est en fait la façon dont il a toujours suivi les recherches que nous tentons de mener à bien au Centre de Recherche d'Histoire Rurale de l'Université de Gérone.

Cet article présente l'état actuel des recherches sur l'émergence, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la documentation notariale de la région de Gérone, d'une nouvelle désignation sociale, celle du *menestral*, et sur son expansion dans le temps et dans l'espace. La campagne de Gérone s'est peu à peu peuplée de *menestrals* au détriment de *treballadors*. À partir de recherches en cours dont certains résultats ont déjà été publiés, nous mettons surtout l'accent sur les aspects méthodologiques et sur les possibilités qu'offre l'incorporation des nouvelles technologies numériques dans le traitement des sources historiques. Le texte est structuré en trois parties. Dans la première, est mise en évidence la nouveauté de la désignation « *menestral* » à partir de l'analyse de l'ensemble des données contenues dans les premiers livres de l'*O icio de Hipotecas* de Gérone, pour la période comprise entre 1768 et 1774. Ce constat sert de point de départ pour le développement de la partie centrale de l'article, consacrée au suivi chronologique et cartographique de la présence de *menestrals* dans les milliers de contrats emphytéotiques (*establiments*) enregistrés dans les *O icios de Hipotecas* de la région depuis 1768 jusqu'à 1845. En fin, la troisième partie analyse, à partir d'exemples concrets, comment cette nouvelle désignation sociale des *menestrals* agit sur les débats historiographiques actuels.

\* Centre de Recherche d'Histoire Rurale, Université de Gérone.

1. Ce texte s'inscrit dans le projet de recherche PGC2018-096350-B-I00, financé par le Ministère espagnol de *Ciencia, Innovación y Universidades*, et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de l'Union européenne.

### L'apparition des *menestrals* : pistes et traces

En dehors de la région de Gérone, le mot *menestral* fait référence à des personnes qui exercent des métiers d'artisan. Il s'agit du sens attesté dans les dictionnaires et qui est aussi le plus répandu. Toutefois, dans quelques zones du Nord-Est catalan, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, le terme commence à acquérir un sens différent et spécifique pour identifier un nouveau groupe social de petits paysans – propriétaires et locataires – ayant surgi parmi les *treballadors*, le groupe social le plus humble, en plein essor durant cette période de croissance démographique. Certes, le mot se trouvait déjà auparavant dans la zone, mais il était normalement employé dans le sens général que nous avons mentionné, lié aux métiers artisanaux. Les *maisons de menestrals*, qui apparaissent dans quelques livres de cadastre du premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui font référence tant aux logements des artisans qu'à ceux des *jornalers*, commencent sans doute à montrer quelques signes d'un transfert sémantique en cours. Cependant, à ce moment-là, il n'était pas très courant d'utiliser le terme *menestral* pour désigner socialement les individus. À quelques exceptions près, devant le notaire, le recteur de la paroisse ou le fonctionnaire municipal, ces petits paysans continuaient en général à être identifiés en tant que *treballadors* ou, si le document était rédigé en latin, en tant que *laboratores*.

Une utilisation pionnière de la nouvelle désignation sociale a été localisée durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> dans les registres paroissiaux de certaines communes situées sur la rive du fleuve Ter, peu avant d'arriver à son dernier tronçon<sup>2</sup>. Il s'agit, concrètement, des paroisses de Sant Jordi Desvalls et de Sant Joan de Mollet, une zone que Francisco de Zamora, des décennies plus tard, dans son journal de voyage de 1790, remarque spécialement étant donné l'enrichissement des classes ouvrières et le « luxe » de leurs vêtements<sup>3</sup>. Toutefois, l'expansion et la consolidation de la désignation semblent s'être produites surtout pendant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Du moins dans la documentation notariale, étant donné que dans les documents de l'Église – paroissiaux ou diocésains –, nous ne trouvons pas la même présence, hormis certains cas concrets que nous venons de mentionner.

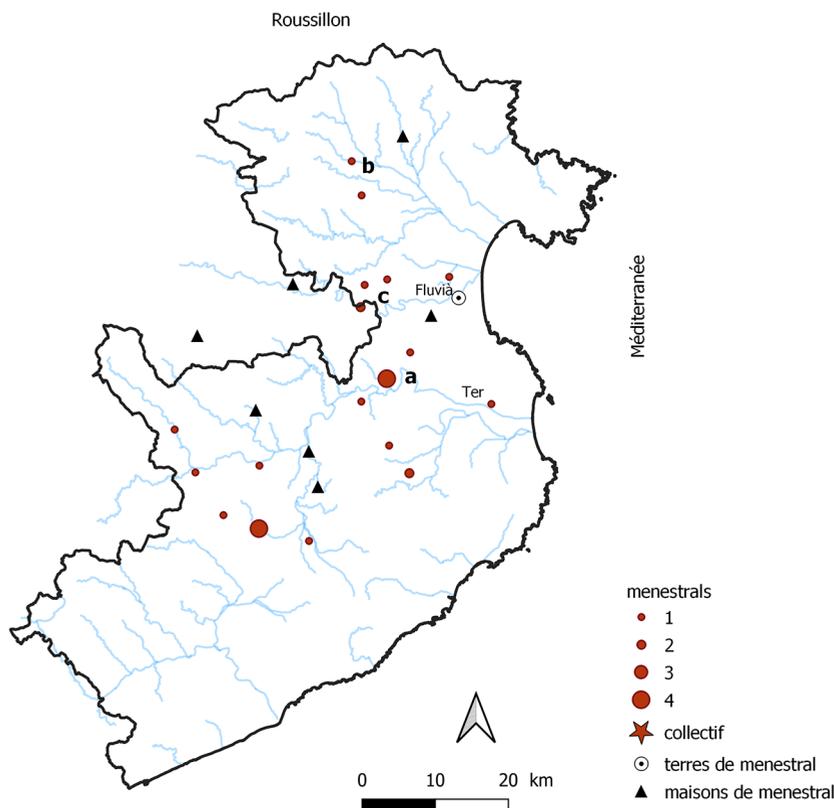
Nous proposons de préciser ici nos connaissances sur la diffusion d'une nouvelle désignation sociale, un processus qui révèle une conscience d'identité sociale différentielle et, de façon simultanée, la reconnaissance de la part des autres, ceux qui n'étaient pas *menestrals*, de cette même identité. Le fait de pouvoir préciser la chronologie et la géographie de ce phénomène de diffusion nous apporte des clés pour interpréter les moteurs du changement social qu'il met en évidence. L'exercice utilise les résultats d'un projet en cours qui a pour objectif la transcription automatique des livres de l'*Oficio de Hipotecas* de la région de Gérone. Ce bureau est un

2. Rosa CONGOST, « Més enllà de les etiquetes. Reflexions sobre l'anàlisi dels grups socials humils. La regió de Girona (1770-1850) », *Recerques. Història, Economia, Cultura*, 68, 2014, p. 165-191.

3. FRANCISCO DE ZAMORA (éd. de Ramón Boixareu), *Diario de los viajes hechos en Cataluña*, Barcelona, Curial, 1973, p. 133.

registre créé en 1768 par une *Pragmatique Royale* qui, pour des raisons de sécurité juridique, prétendait faire connaître tous les actes qui contenaient des charges hypothécaires. L'application de ce critère dans les différents territoires de la monarchie n'a pas été homogène, ce qui conditionne la plus ou moins grande richesse du contenu de ces livres.

Carte 1.  
**Localisation des références aux *menestrals*, 1768-1774**  
 Sources : *Arxiu Històric de Girona (AHG)*, *Comptadoria d'Hipoteques de Girona*,  
*Registre General d'Escriptures, 1768-1774.*



Dans le cas de la Catalogne et notamment de Gérone, ils sont très riches et comprennent une quantité importante d'actes notariés, ainsi qu'une grande diversité de typologies (depuis des opérations de crédit en passant par des contrats de mariage, d'achat et vente, d'*establiment* emphytéotique, de location, de donation, etc.). L'un des principaux avantages de l'*O ício de Hipotecas* concerne l'échelle d'analyse, puisqu'elle permet de dépasser celle de l'étude notariale, de la paroisse ou de la ville pour prendre en compte un territoire relativement large. Le district hypothécaire de Gérone, dans un premier temps, couvrait un territoire de 3 866 km<sup>2</sup> et un volume élevé d'activité. Plus tard, à partir de 1774, le district est divisé avec l'apparition des nouveaux bureaux de Figueres, Sant Hilari et Arenys. Son étendue est alors réduite à 1 400 km<sup>2</sup>.

*Mélanges Jean-Marc Moriceau, p. 57-80.*

Malheureusement, de nombreux livres de ces nouveaux districts n'ont pas été conservés, ce qui nous empêche de maintenir le territoire initial comme référence au-delà du moment de la division. C'est pourquoi, la première estimation s'en tient à la période 1768-1774.

Comme cela a été dit, nous utilisons une collection documentaire obtenue au moyen de procédés de transcription automatique de texte manuscrit. Cette technologie qui est en phase de développement, bien que présageant des possibilités d'un grand intérêt pour les historiens, oblige pour l'instant à accepter des marges d'erreur qui, dans notre cas, se situent au-dessous de 5 % au niveau des caractères et aux alentours de 12 % pour les mots<sup>4</sup>. La période 1768-1774 est recueillie dans 16 livres qui contiennent un total de 38 313 documents.

La recherche réalisée sur cette masse documentaire nous a permis de localiser un total de 26 documents qui font référence de façon explicite à des individus identifiés sous le terme de *menestral*. Il s'agit d'une quantité assez faible qui indique que la propagation du mot ne s'était pas encore produite ou, du moins, elle n'était pas encore très visible dans les actes notariés. Malgré tout, le résultat permet de réaliser une estimation cartographique de sa distribution initiale qui nous semble très intéressante (*Carte 1*).

Avant de commenter la distribution géographique, précisons que toutes les mentions de *menestrals* ont été recueillies. La plupart des individus qui figurent dans les actes le sont non pas comme protagonistes, mais en tant que personnages secondaires : parents proches dans des contrats de mariage (4 cas), garants dans des contrats de crédit (4 cas), et propriétaires limitrophes des parcelles qui font l'objet de transaction dans des contrats d'achat et vente et des contrats emphytéotiques (5 cas). Les individus qui apparaissent dans plus d'un document (2 cas) ne sont comptabilisés qu'une fois. Finalement, il faut y ajouter un acte de renoncement au litige que maintenaient « la commune et les *particuliers menestrales* » du village de Darnius contre cinq laboureurs (*pagesos*) de la commune, en ce qui concerne le droit de recueillir des glands entre Saint Antoine (17 janvier) et Saint Michel (29 septembre)<sup>5</sup>. À cette occasion, les particulières menestrales ne figurent pas individualisés, mais sous une dénomination collective, indiquée avec un symbole distinct sur la carte.

La géographie qui en résulte se concentre essentiellement dans trois zones : (a) le cours du fleuve Ter et ses affluents, (b) la partie du Haut Ampurdan proche de la Garrotxa, de caractère montagneux, et (c) la zone près de Bàscara et du cours bas du fleuve Fluvià. De façon étonnante, peu de références concernent les plaines du Haut et du Bas Ampurdan. C'est aussi le cas dans la zone de la sierra de Verdera et les premiers contreforts des Pyrénées où se concentre la zone la plus spécialisée en activités viticoles. Le territoire s'étend un peu plus, sans arriver à briser ces règles de distribution

4. Cela a été rendu possible grâce à la collaboration avec le *Pattern Recognition and Human Language Technology Research Center* (PRHLT), de l'Université Polytechnique de Valence, qui est spécialisé dans le développement de techniques de reconnaissance manuscrite.

5. AHG, Comptadoria d'Hipoteques de Girona, Registre General d'Esriptures, 9, f. 282, 30.01.1772.

géographique, à partir des documents qui ne font pas référence aux personnes, mais aux maisons ou aux territoires. Sept références à des *cases de menestrals* renvoient à la terminologie cadastrale déjà évoquée. La plupart de ces maisons, toutefois, n'appartiennent pas à des *menestrals*, ni même à des *treballadors*, et nous ne savons pas s'ils y résidaient. Finalement, trois documents supplémentaires où le mot *menestral* apparaît lié à un espace, à un territoire sont mobilisés : c'est le cas de la vente et de la revente d'une parcelle de l'Armentera – cette fois, dans la plaine du Haut Ampurdan –, dont le toponyme renvoie à une zone de pâturage collective (*Prats comuns*) qui, à un moment donné, aurait dû être parcellisée et répartie, à proximité de deux routes servant de ligne de division entre les terres des laboureurs et celles des *menestrals*<sup>6</sup>. Le troisième document, situé dans l'Armentera, est une cession emphytéotique de presque deux hectares engagée par le noble Joseph de Xatmar en faveur du notaire Salvador Casals. On y trouve explicité un programme de parcellisation de terres gagnées sur le fleuve Fluvià et la construction d'une route qui « doit permettre à différents *menestrals* d'entrer dans les parcelles de terre (...) qui les établira prochainement<sup>7</sup>. »

#### L'expansion au moyen des contrats emphytéotiques

Dans le deuxième exercice réalisé, les contrats emphytéotiques sont mobilisés comme base documentaire. Il s'agit de tous les contrats enregistrés dans les districts hypothécaires de Gérone et de Figueres entre 1768 et 1845. Dans le cas de Figueres, la perte des livres de l'*Oficio de Hipotecas* entre 1775 et 1804 a été compensée par le dépouillement des contrats emphytéotiques contenus dans les livres de la plupart des études notariales<sup>8</sup>. Dans les deux cas, il s'agit d'une recherche réalisée manuellement qui explique qu'elle se limite à une seule typologie spécifique : les contrats emphytéotiques. Ces derniers, d'autre part, ont été l'instrument servant à faciliter l'accès à la terre à beaucoup de *treballadors* qui allaient finir par s'identifier en tant que *menestrals*. Dans l'exercice antérieur, très peu de contrats de ce type effectués en faveur de *menestrals* avaient été trouvés entre 1768-1774. Seulement deux cas, outre la prévision d'un programme de contrats emphytéotiques à l'Armentera précité. Que s'est-il alors passé après 1774 ?

La chronologie que dessinent les séries construites (*Figures 1 et 2*) permet de mettre en avant le fait suivant : à partir de 1775, la fréquence de cas augmente légèrement, mais, de fait, ce n'est qu'à partir des décennies marquant le passage d'un siècle à l'autre que la présence de *menestrals* parmi les gens établis prend de l'importance. Et c'est surtout après l'occupation napoléonienne que les cessions emphytéotiques en faveur de *menestrals* gagnent un poids relatif sur l'ensemble des *treballadors*, en les incluant. La mention était déjà très généralisée

6. AHG, Comptadoria d'Hipoteques de Girona, Registre General d'Esriptures, 10, f. 658, 21.06.1772.

7. AHG, Comptadoria d'Hipoteques de Girona, Registre General d'Esriptures, 9, f. 490, 10.11.1772.

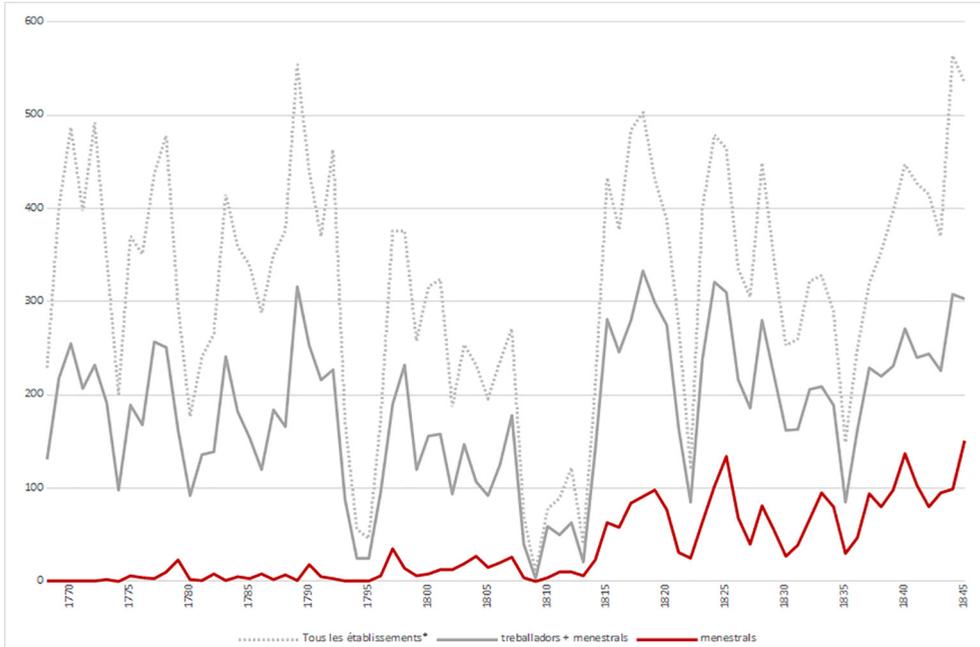
8. La base de données de contrats emphytéotiques provenant de l'*Oficio de Hipotecas* a déjà été utilisée dans d'autres travaux, mais le dépouillement des études notariales du district hypothécaire de Figueres entre 1775 et 1804 est inédit et a été réalisé, en grande partie, par Brenda Nogué. Voir Rosa CONGOST, *Els Propietaris i els altres. La regió de Girona, 1768-1862*, Vic, Eumo Editorial, 1990.

et pourrait indiquer tant la poursuite du processus de diffusion qu'une consolidation de l'importance sociale du groupe sur le marché emphytéotique.

Figure 1.  
Contrats emphytéotiques en faveur de *treballadors* et *menestrals*, 1768-1845

Concerne seulement les contrats qui indiquent un métier ou une catégorie sociale pour la personne établie.

Sources : AHG, *Comptadoria d'Hipotecas de Girona, Registre General d'Esriptures, 1768-1774*; AHG, *notaries de Castelló d'Empúries (1775-1805), de Figueras (1775-1805), de Lladó (1775-1805), de Llançà (1775-1799), de Llers (1775-1805), de Maçanet de Cabrenys (1775-1805), de Navata (1775-1805), de Pau (1775-1805), de Peralada (1775-1805), de Sant Llorenç de la Muga (1775-1805), de Siurana d'Empordà (1775-1805) et de Vilabertran (1775-1805).*

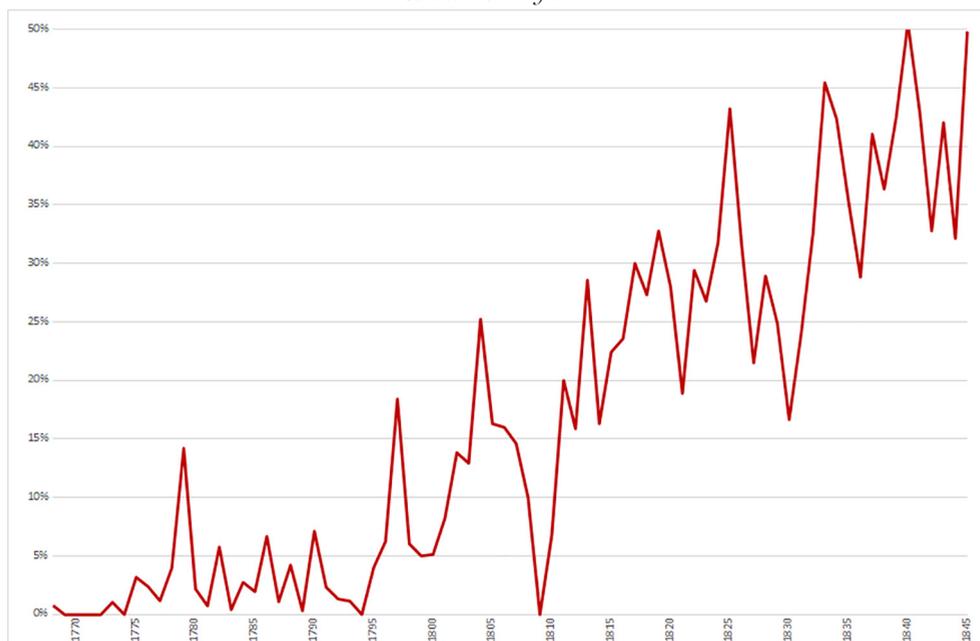


Les cartes de localisation des *menestrals* ayant bénéficié, en tant que personnes établies, d'un contrat emphytéotique ou sous-emphytéotique (*Cartes 2a, b, et c*) indiquent que les deux processus –diffusion et consolidation – se sont probablement produits de façon simultanée. La première carte, de la création de l'*Oficio de Hipotecas* (1768) jusqu'à l'éclatement de la guerre du Roussillon (1793), connue en Catalogne comme la Guerra Gran, révèle qu'avant cette dernière date l'utilisation de la désignation de *menestrals* a continué à concerner, en grande partie, les zones délimitées avant. La deuxième, qui couvre la période 1793-1814, jusqu'à la fin de l'occupation napoléonienne, révèle un processus de diffusion qui a débuté en dehors des zones d'utilisation initiale de la désignation de *menestral*, et se répand surtout dans la région la plus septentrionale – le Haut Ampurdan – tant dans la plaine céréalière que dans les pentes viticoles. Finalement, dans la troisième et dernière période, de 1815 à 1845, la quantité de contrats emphytéotiques en faveur de *menestrals* a augmenté et le processus de diffusion s'est poursuivi pour couvrir presque la région tout entière.

*Mélanges Jean-Marc Moriceau, p. 57-80.*

Figure 2.  
Participation des *menestrals* dans les contrats emphytéotiques réalisés en faveur des *treballadors* et *menestrals*, 1768-1845

Source : voir Figure 1.



### Quelques clés d'interprétation

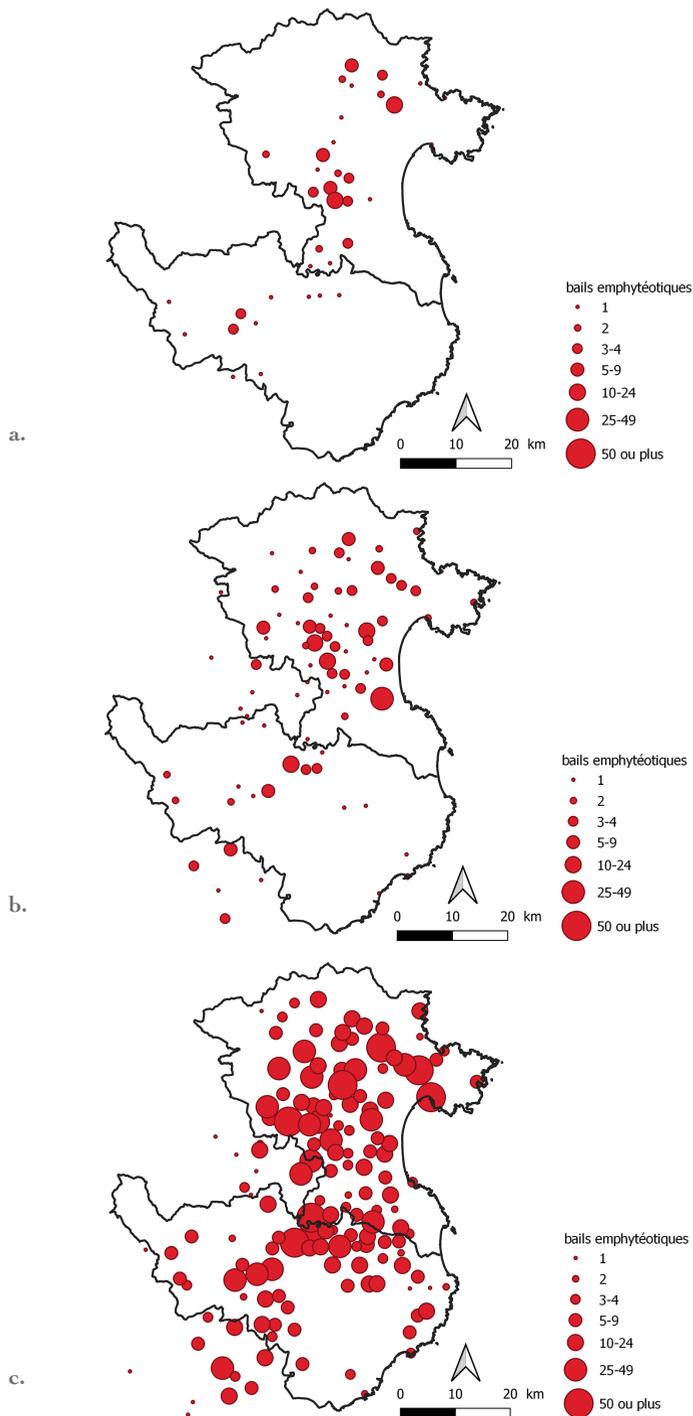
C'est en 1795, durant la Guerre du Roussillon que la désignation de *menestral* est apparue pour la première et unique fois dans un recensement de caractère officiel du *corregiment* (territoire) de Gérone : une liste des hommes de plus de 16 ans et ayant pour objectif, outre leur mobilisation, la perception d'une contribution extraordinaire<sup>9</sup>. La désignation ne figurait pas dans la première proposition réalisée par les autorités supérieures et ce sont les membres du Conseil militaire de Gérone qui ont alors proposé de distinguer ces individus du groupe des *jornalers*, en les définissant ainsi : « ceux qui sont pris pour de simples *Jornaleros*, mais qui ne sont pas considérés inférieurs à un *Menestral*<sup>10</sup> ». C'est pourquoi on assignait à ces chefs de famille une cotisation un peu plus élevée – 3 réaux – que la cotisation minimale – 2 réaux – assignée aux *jornalers* et aux domestiques. Ceux chargés de confectionner les listes des paroisses non occupées par les Français – ce qui excluait toutes les paroisses du Haut Ampurdan – n'ont pas toujours su à quoi correspondait cette catégorie et, par conséquent, la liste des 5 468 *menestrals* que fournit la somme des listes de 218 communes ne peut nous être utile comme estimation statistique du phénomène. Mais tout cela s'ajuste assez bien à ce que nos données et nos cartes ont mis en évidence : en 1795, le terme était déjà utilisé dans une zone considérable de la région mais ne s'était pas encore répandu dans son ensemble.

9. Rosa CONGOST, « Més enllà... », art. cit.

10. Arxiu Històric de la Ciutat de Girona, VII.1.1.2. Llibres de l'armament general, 19.

Cartes 2a, b, c.  
 Localisation des *menestrals* bénéficiaires d'un contrat emphytéotique  
 a. 1768-1795. b. 1794-1814. c. 1815-1845.

Sources : voir Figure 1.



*Mélanges Jean-Marc Moriceau*, p. 57-80.

Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les recensements officiels distinguent toujours les *pagesos* des *jornalers*, mais les données sur la contribution territoriale révèlent qu'un bon nombre de ceux classés en tant que *jornalers* disposent de biens immobiliers. Depuis un certain temps, les notaires et l'ensemble de la population de Gérone employaient le mot *menestral* pour dénommer ces types de situations censées être difficiles à classer. Pendant toutes ces années, les témoignages des propriétaires rentiers se trouvent divisés entre ceux qui admirent les réussites économiques de ce groupe et ceux qui les dénoncent parce que, selon eux, ils prétendent occuper une place dans la société qu'ils ne méritent pas. Durant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'admiration que Francisco de Zamora éprouve envers les « paysans de la terre des ails<sup>11</sup> », sur les rives du Ter, l'une des premières zones où est diffusée la nouvelle désignation, contraste avec les insultes qu'ils reçoivent de la part du *prior* de Cervià de Ter, qui n'hésite pas à traiter de voleurs tous les voisins du village qui « font des hottes, paniers, grands et petits de tout type, et des bosselles, et qui traînent sur tous les marchés<sup>12</sup> ». Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les éloges « de la culture du *menestral* » faits par un dirigeant de l'agriculture ampurdanaise offrent un contraste avec la dénonciation des abus des membres de ce groupe voulant élever plus de bétail que celui qu'ils peuvent vraiment alimenter avec le peu de terres dont ils disposent<sup>13</sup>.

Ces exemples nous offrent l'occasion de situer notre étude au cœur de deux débats historiographiques actuels. Si l'observation d'habitants humbles, mais industriels et familiarisés avec le marché, évoque bien le débat sur la révolution industrielle (même si notre zone d'étude semblerait exclue d'un processus de ces caractéristiques, selon Jan de Vries<sup>14</sup>), les façons silencieuses dont les membres d'un groupe humble ont réussi à se frayer un chemin dans la société évoquent plutôt les thèses qui, ces derniers temps, grâce à James C. Scott et d'autres, ont ravivé la perspective de l'histoire vue depuis le bas<sup>15</sup>. Tentons de relier ces deux types de débat tout en réfléchissant au rôle que le groupe de *menestrals* a pu jouer dans les dynamiques sociales de la région, et ce, en rapport avec deux thèmes liés aux usages et aux droits de propriété de la terre (un aspect central des principales réformes proposées par les libéraux) : l'accès des plus humbles aux usages et biens communaux, et le développement économique des petites exploitations, en insistant spécialement sur l'importance de la vigne, mais aussi sur la lutte de ses cultivateurs pour la sécurité de la propriété de la terre.

11. FRANCISCO DE ZAMORA, *Diario...*, p. 333.

12. AHG, notarial, Girona 6, 880, 23.04.1780.

13. NARCISO FAGES DE ROMÀ, *Cartilla rural en aforismes catalans*, Figueres, Imprenta Matas de Bodallés, 1849, p. 30.

14. JAN DE VRIES, *The Industrious revolution : consumer behavior and the household economy*, Cambridge University Press, 2002.

15. JAMES C. SCOTT, *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*, Yale University, 1990.

### Sur les usages et biens collectifs. Les problèmes au sujet des droits de pâturage.

Dans la première partie de notre travail, lorsque la désignation de *menestral* n'est pas encore répandue dans l'ensemble du *corregiment* de Gérone, le cas de Darnius se démarque des autres, étant donné qu'il fait référence aux *menestrals*, comme formant le groupe qui représente la commune, dans un procès contre cinq laboureurs du lieu. Dans l'acte du 30 janvier 1770, inscrit à l'*Oficio de Hipotecas*, la mairie de l'endroit et ses *menestrals* renoncent au procès, débuté quelques années auparavant sur le droit de recueillir des glands<sup>16</sup>. Le renoncement ne prend plus effet dans le cas où il y a un « document, privilège, accord, ou tout autre type d'acte » démontrant ce droit. Les problèmes se poursuivent. En 1771, un autre document, dans lequel le mot *menestral* n'apparaît pas, mais bien la commune de Darnius, recueille les lettres de citation reçues par ces 5 laboureurs<sup>17</sup>. La commune dénonce que ces derniers dérangent les voisins de condition modeste qui ont besoin des glands afin de pouvoir chacun engraisser un ou deux porcs.

La recherche du mot *menestral* dans la même période a révélé que, dans une zone très éloignée de Darnius, à l'Armentera et à Saldet, le problème des communs a entraîné la division entre les terres de pâturage des laboureurs et celles des *menestrals*. Pour cette zone, nous disposons d'un document notarié très illustratif et datant d'un an avant la création de l'*Oficio de Hipotecas*, en 1767<sup>18</sup>. Il s'agit de la nomination, de la part du baron de l'Armentera, d'un travailleur, Pere Esponellà, qui lui servait de représentant pour les affaires de l'Armentera, et ce, afin de gérer une demande expresse des vassaux *menestrals* de Riumors. Voici ce qui est expliqué dans le document : un an auparavant, le baron avait accordé une licence de pâturage sur 70 *vessanes*<sup>19</sup> de l'étang de Riumors aux habitants du même lieu, mais ces *vassalls menestrals* avaient argumenté que le pâturage de leur bétail était incompatible avec celui du bétail des laboureurs, lui demandant dès lors une parcelle séparée, seulement pour les *menestrals*. Le baron leur accorde alors une superficie de 40 *vessanes* de terre. Comme dans le cas de Darnius, le document met en évidence l'existence d'un ensemble constitué par de nombreux individus identifiés sous le nom de *menestrals*, possédant une capacité de pression et de négociation, ainsi qu'une conscience identitaire reconnue par le baron.

### La culture de la vigne au centre de problèmes concernant le contrat de *rabassa morta*.

Le second point traité fait référence à la culture de la vigne, considérée par de nombreux auteurs comme le moteur de la croissance agricole catalane

16. AHG, Comptadoria d'Hipotecas de Girona, Registre General d'Escriitures, 9, f. 282, 30.01.1772.

17. AHG, notarial, Figueres, 729, f. 245-246.

18. AHG, notarial, l'Armentera, 52, f. 462.

19. Une *vessana* mesure 0,2187 hectares.

du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. De fait, dans beaucoup de paroisses ampurdanaises, la cartographie des *establiments* octroyés à des *menestrals* s'étend chaque fois en lien avec l'essor de la vigne. Dans ces paroisses, la vie du *menestral* peut ressembler assez bien à celle du *vigneron* français. Et ses traits de caractère s'ajustent aux qualités – d'artisan et de *citoyen* – esquissées par Labrousse au sujet des cultivateurs de la vigne<sup>21</sup>. Il faut souligner l'influence que ce groupe, avant et après son identification en tant que *menestrals*, a pu exercer sur la disparition progressive des contrats de *rabassa morta* et leur substitution par des contrats emphytéotiques perpétuels. Ce processus a situé la région en marge des conflits qui ont caractérisé le reste des zones viticoles de Catalogne, associées aux clauses contenues dans les contrats de *rabassa morta*. Ces conflits ont commencé dans les tribunaux durant la même période qui marque le début de notre étude. C'est pourquoi, même si la désignation de *menestral* n'est pas encore visible, deux exemples extraits des premiers livres de l'*Oficio de Hipotecas* de Gérone indiquent le rôle que la négociation et l'action collective des futurs *menestrals* ont pu avoir dans le succès remporté par la disparition de la formule de la *rabassa morta*.

Le premier exemple fait référence à une série de 40 documents de *réduction de pacte* signés au printemps de l'année 1771. Dans chaque document, un ancien *rabassaire* de Peralada – en grande partie, des travailleurs – demande et obtient la perpétuité du contrat, en échange d'une petite augmentation du *cens*. Le deuxième exemple est un document de *promesse*, daté du 1<sup>er</sup> mai 1773, dans lequel le marquis de Capmany s'engage devant la commune et 44 voisins du lieu à annuler les clauses relatives à la *rabassa morta* des terres établies jusqu'alors<sup>22</sup>. Ces initiatives collectives sont accompagnées de bien d'autres – parfois individuelles – au cours de la période. C'est ainsi que, parmi les premiers emphytéotes définis comme *menestrals*, certains demandent et obtiennent la perpétuité pour les parcelles octroyées à *rabassa morta*. En 1790, dans 13 contrats de Vilajuiga concédés à des *menestrals*, le laboureur Gifre Trobat de Garriguella fait observer que la vigne se trouvait déjà plantée, mais reconnaît qu'il avait la permission d'y cultiver ce qu'il voulait<sup>23</sup>.

\*\*\*

La réussite des initiatives de ceux qui le demandaient, qu'ils s'autodénommèrent travailleurs ou *menestrals*, et la disparition progressive de la clause temporelle dans les nouveaux *establiments*, révèlent, à notre avis, une capacité de négociation du même type que celle que nous avons vue

20. Pierre VILAR, *La Catalogne dans l'Espagne moderne : recherches sur les fondements économiques des structures nationales*, Paris, SEPVEN, 1962 ; Jaume TORRAS, « L'economia catalana abans del 1800. Un esquema », dans Jorge NADAL (dir.) *Història econòmica de la Catalunya contemporània. I. S. XIX : la formació d'una societat industrial*, Barcelona, Enciclopèdia Catalana, 1988.

21. Ernest LABROUSSE, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, Paris, Presses universitaires de France, 1944, p. 207-212.

22. AHG, Notarial, Figueres, F1 813, f. 264-266, 1.05.1773.

23. AHG, Notarial, Castelló d'Empúries, Ca 1831.

dans le cas des pâtures de Riumors ou de l'usage des glands de la part des voisins de Darnius. Les *rabassaires* d'autres zones catalanes étaient en train de livrer la même bataille devant les tribunaux mais leur succès a été plus discutabile. Nous ne trouverons certainement jamais dans ces autres zones un écrit comme celui qui apparaît dans le *Llibre de notas* de Narcís Gaspar, un *menestral* de la localité ampurdanaise de Terrades, qui en 1799 faisait référence, en l'interprétant mal, à un soi-disant édit royal d'abolition de la *rabassa morta*<sup>24</sup>. Il est probable que la rumeur de cette prétendue loi qui devait être en vigueur dans toute la Catalogne, inexistante dans la réalité des faits, ne circule que dans la région de Gérone, mais c'est seulement là que l'on pouvait croire qu'il s'agissait d'une loi qui leur donnait raison en ce qui concerne ce qu'ils étaient arrivés à défendre et à mettre en pratique.

Qu'il s'agisse de l'ail, de la vigne ou de tout autre produit, qu'ils mettent peu ou beaucoup de temps à adopter cette désignation devant le notaire, que nous soyons en train de penser en termes de révolution industrielle ou pas, nous avons assez de preuves concernant le rôle principal de ceux dénommés *menestrals* dans certains changements socio-économiques, des changements qui pourront seulement être interprétés de façon correcte – et parfois pourront seulement devenir évidents – dans l'historiographie si les historiens comprennent la nécessité de suivre les traces des *petites gens*.

\*\*\*\*

*Résumé.* Ce texte porte sur la diffusion de la désignation sociale de 'menestral' parmi les travailleurs de la région de Gérone pendant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Grâce à cette nouvelle désignation, le segment de la population correspondant aux travailleurs agricoles qui avaient amélioré leurs conditions de vie a pu se distinguer de la base la plus humble de la société. La transcription automatique des livres de l'Ofici d'Hipoteques de Gérone entre 1768 et 1774 a permis de localiser leur présence et la série d'établissements emphytéotiques de la même région entre 1768 et 1845 permettent de suivre leur expansion. Le travail s'achève sur quelques réflexions au sujet de la capacité de pression et de négociation des menestrals en ce qui concerne les droits de pâturage et les conditions du contrat de rabassa morta.

*Mots-clés :* Histoire rurale, Changement social, Catalogne, XVIII<sup>e</sup> siècle, Classes sociales, Menestrals.

24. Rosa CONGOST et Enric SAGUER, « Mémoires humbles. Les écrits des travailleurs agricoles comme témoignages du changement social (région de Gérone, Catalogne, XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans Fulgence DELLEAUX, *La plume et la terre. Écrire sur son exploitation agricole en Europe occidentale (1650-1850)*, Université de Namur, 2021, p. 143-165.